

Les représentations identitaires dans le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français depuis le milieu du XIX^e siècle

WIM REMYSEN

Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (Catifq), Université de Sherbrooke

(Received January 2010; revised April 2011; first published online 13 December 2011)

RÉSUMÉ

Cet article est consacré aux rapports qui existent entre l'identité et la norme en matière de langue dans le discours qu'on trouve sous la plume des chroniqueurs de langage canadiens-français. Notre objectif est d'analyser comment ces derniers définissent l'identité de leurs compatriotes et quelle importance ils accordent à des considérations identitaires dans leur discours à propos du français canadien et de sa légitimité. L'analyse porte sur 12 chroniques, écrites par autant d'auteurs différents, publiées dans la presse canadienne-française entre 1865 et 1996. Les résultats de notre analyse tendent à montrer qu'il ne suffit pas d'étudier comment les chroniqueurs canadiens-français perçoivent l'identité de leurs compatriotes – notamment en termes de degré d'autonomie par rapport à l'identité française – pour comprendre la façon dont ils ont évalué le français au Canada; il faut aussi, et surtout, tenir compte du poids que ces chroniqueurs attribuent à l'identité dans leur conception de la langue si on veut bien comprendre leur façon de définir la norme.

I INTRODUCTION

Plusieurs travaux menés par des sociolinguistes ont montré qu'il existe des rapports étroits entre l'identité et la norme sur le marché des échanges linguistiques, pour reprendre l'expression de Bourdieu (1977, 1982). On sait par exemple que les usages de certaines variétés dominées peuvent être porteurs de valeurs positives comme la loyauté et la sympathie (prestige latent), même si ces mêmes usages sont jugés non conformes au bon usage (prestige apparent) (Labov, 1972). On sait aussi que l'affirmation identitaire d'un groupe de locuteurs peut avoir un impact positif sur son émancipation linguistique. Ainsi, plusieurs études menées dans la francophonie illustrent bien qu'un sentiment identitaire fort peut aboutir à la valorisation de sa propre variété linguistique (voir par exemple Francard, 1998; Moreau, 1997).

C'est notamment le cas au Québec, où les représentations de la langue sont étroitement liées à la perception que les Québécois se font de leur identité en tant que groupe linguistique (voir entre autres Aléong, 1981; Bouchard, 2002;

Heller, 1996; Poirier, 1992, 2008). Le Québec est d'ailleurs souvent donné en exemple pour illustrer comment une revendication identitaire forte peut contribuer au développement d'une image plus positive d'une variété de langue qui, sur le marché linguistique, est jugée illégitime par certains (voir par exemple Francard, 1998; Pöll, 2001). Dans cet article,¹ nous chercherons à approfondir les liens qui existent au Québec entre identité et norme linguistique depuis l'apparition des premières préoccupations normatives chez les Québécois au milieu du XIX^e siècle. Nous étudierons ces liens à partir d'un type de discours normatif particulier, celui des chroniqueurs de langage. Notre propos sera essentiellement orienté par les trois questions suivantes: comment les chroniqueurs québécois définissent-ils l'identité de leurs compatriotes? quelle place l'identité occupe-t-elle dans leur conception du français québécois? et dans quelle mesure les représentations identitaires des chroniqueurs influencent-elles leurs jugements normatifs?

Notre analyse des représentations identitaires des Québécois s'inscrit dans le cadre de la théorie de l'identité sociale (voir par exemple Baugnet, 1998; Deschamps *et al.*, 1999; Tajfel, 1978; Tajfel et Turner, 1979). Nous concevons donc l'identité non pas comme une propriété immuable, mais plutôt comme une image de soi qui se construit continuellement, au contact de l'autre, par le besoin de se différencier de celui-ci. C'est donc dire que l'individu forge son identité à travers son appartenance à un groupe (l'endogroupe, auquel sont accordées des valeurs positives), perçu comme différent des autres groupes (les exogroupes, auxquels l'individu attribue des valeurs négatives). L'identité sociale peut alors être définie comme 'la conscience qu'a chacun de son propre groupe social et des valeurs positives ou négatives qui lui sont associées' (Oakes et Warren, 2009: 8) et elle peut se manifester de différentes façons (identité ethnique, identité nationale, etc.). Pour nos propos, l'intérêt de la théorie de l'identité sociale réside essentiellement dans la place qu'elle accorde aux différentes stratégies identitaires qui permettent aux membres appartenant à des groupes minoritaires perçus négativement de revaloriser l'image qu'ils se font de leur propre groupe, comme le fait de créer des symboles positifs ou le fait de se comparer à un autre groupe minoritaire jugé encore plus sévèrement (Oakes et Warren, 2009: 10–11). Compte tenu de la situation particulière des Québécois, minoritaires non seulement par rapport aux Canadiens anglais mais aussi par rapport aux Français, on peut en effet s'attendre à trouver de telles stratégies dans le discours sur leur identité et, partant, dans les commentaires qu'ils font au sujet de leur langue.

Par ailleurs, tout comme le terme d'*identité*, celui de *norme* revêt un caractère équivoque et donne lieu à différentes interprétations. Dans cet article, nous entendons par *norme* l'ensemble des règles codifiées auxquelles il convient de se

¹ Nous approfondissons ici des idées exposées dans une communication présentée au colloque *Dimensions du dialogisme 2: construction identitaire dans la communication interpersonnelle*, tenu à l'Université d'Helsinki du 19 au 21 août 2009. Nous tenons à remercier Louis Mercier (Université de Sherbrooke) d'avoir relu et commenté une première version de notre article ainsi que les évaluateurs du *Journal of French Language Studies* qui ont accepté d'évaluer notre texte. Leurs commentaires critiques nous ont permis d'ajouter des précisions dans la présentation de certains aspects abordés ici.

conformer pour respecter le bon usage. Ces règles, explicites car formulées dans des ouvrages de référence, peuvent être plus ou moins éloignées des règles, implicites, qui guident dans les faits les pratiques langagières des locuteurs et qui entretiennent avec la norme explicite des rapports complexes (voir Rey, 1972; Verreault, 1999), ce que montre d'ailleurs bien le discours des chroniqueurs, qui témoigne d'une tension certaine entre les deux types de normes. Si on peut appréhender la norme d'au moins deux façons différentes (norme explicite, norme implicite), c'est la norme explicite qui est au cœur de nos préoccupations: notre but est de vérifier si les chroniqueurs tiennent compte de l'identité des Québécois au moment où ils formulent ouvertement des règles dans le but d'orienter les pratiques langagières de ces derniers.

En terminant, soulignons que l'utilisation de l'appellation *Québécois* soulève un certain nombre de problèmes. Notre analyse adoptant une perspective diachronique, il ne serait pas tout à fait approprié de recourir à *Québécois*, terme qui s'est implanté dans l'usage à partir des années 1960 seulement. Avant cette date, les francophones du Canada étaient essentiellement désignés par les expressions *Canadiens* et, surtout, *Canadiens français* et ce sont aussi celles qu'on trouve dans les chroniques de langage plus anciennes. Ces appellations réfèrent néanmoins essentiellement aux francophones de la province de Québec (voir Oakes et Warren, 2009: 29 et suiv.; Poirier, 2008; Remysen, 2009b),² auxquels s'ajoutaient leurs descendants établis à l'extérieur de la province (par exemple dans certaines régions de l'Ontario voisines du Québec), mais non les francophones des provinces maritimes, appelés *Acadiens*. Pour notre part, nous avons fait le choix de recourir systématiquement à *Canadien français*; nous utiliserons seulement l'appellation *Québécois* lorsque c'est celle qui est utilisée par le chroniqueur dont nous relatons les propos.

2 LES CHRONIQUES DE LANGAGE ET LA CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES CANADIENS FRANÇAIS

Les chroniques de langage constituent des textes consacrés à la langue, produits par un même auteur et publiés sur une base régulière, essentiellement dans la presse écrite. Le contenu de ce type d'écrits sur la langue est généralement varié. En effet, les chroniqueurs peuvent aborder des questions linguistiques très diverses allant du statut de la langue à l'enseignement du français, et même jusqu'aux rapports entre langue et littérature. Le plus souvent toutefois, leur discours contient des observations à propos de faits de langue isolés. Les faits de langue ainsi commentés constituent généralement des difficultés (lexicales surtout, mais aussi phonétiques, grammaticales et orthographiques) à ceux qui veulent se conformer au bon usage.

² À preuve, cet extrait de la préface du *Glossaire du parler français au Canada*, publié en 1930: 'Nous considérons que le parler du groupe plus considérable des Canadiens français[,] habitants de la province de Québec, peut être dit proprement le français du Canada. C'est pourquoi nous maintenons tel quel le titre de notre *Glossaire*' (Société du parler français au Canada, 1930: vi-vii).

En d'autres termes, les chroniqueurs – ou du moins un nombre important d'entre eux – se proposent essentiellement d'informer leurs lecteurs sur l'usage qu'il convient de faire de la langue. Leurs articles viennent donc s'ajouter au discours normatif institutionnel que constituent les dictionnaires, les grammaires, les manuels scolaires, etc. Les chroniques jouent ainsi un rôle important non seulement dans l'établissement de la norme (voir Cellard, 1983), mais aussi dans la construction des représentations linguistiques des locuteurs, sans oublier qu'elles constituent aussi un témoin privilégié des usages qui ont cours dans une communauté linguistique.

Il existe une tradition importante en matière de chroniques de langage dans l'ensemble du monde francophone, ce qui en fait un phénomène sociolinguistique important, du reste révélateur des rapports complexes que les francophones entretiennent avec leur langue. Au Canada français, les premières chroniques apparaissent à partir du dernier tiers du XIX^e siècle. Leur apparition coïncide avec les premières manifestations d'une conscience linguistique propre aux Canadiens français, fortement marquée par un sentiment d'insécurité linguistique. En effet, dès le milieu du XIX^e siècle, l'intelligentsia canadienne-française commence à dénoncer la langue de ses compatriotes lorsqu'elle prend conscience du fait que cette langue présente plusieurs différences par rapport à celle qui a cours en France. En outre, le fait que le français perde en 1840 son statut de langue officielle du Canada Uni au profit de l'anglais (à la suite de la loi de l'Union) renforce l'image d'une langue menacée, qui se trouve en perte de prestige. Tout cela contribuera à la mise en place d'un mouvement de correction de la langue, dont les chroniques de langage feront partie intégrante.

Dans notre thèse de doctorat (Remysen, 2009a; voir aussi Remysen, 2009b, 2009c, 2010),³ nous avons étudié une série de chroniques de langage publiées dans la presse canadienne-française entre 1865 et 1996. Composé de 31 chroniques (ce qui correspond à 4 241 textes), écrites par 24 chroniqueurs différents, notre corpus a été analysé dans le but d'étudier l'imaginaire linguistique des chroniqueurs, plus particulièrement leur imaginaire concernant le français qui a cours au Canada. Par *imaginaire linguistique*, terme que nous reprenons à Anne-Marie Houdebine (2002; voir aussi Remysen, 2011), nous entendons l'ensemble des rapports complexes que les locuteurs entretiennent avec leur langue et avec les usages qu'ils en font, notamment sur les plans normatif et identitaire. C'est évidemment à ce dernier aspect que nous nous intéressons tout particulièrement dans cet article.

Compte tenu de la diversité du contenu des chroniques et de la nature qualitative de notre analyse, nous nous sommes limité dans le cadre de cet article à analyser 12 chroniques faisant partie de notre corpus de thèse. Ce sous-corpus, qui correspond à 2 819 billets, a été constitué en fonction des trois critères suivants: 1^o il devait

³ Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet de recherche ChroQué ('Chroniques québécoises de langage'; voir <http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque>). Ce projet a été mis sur pied par le professeur Claude Verreault (Université Laval) à la fin des années 1990 et nous en assumons la responsabilité depuis janvier 2009.

	fin XIX ^e /début XX ^e siècles	1910-1950	depuis 1950
proscription forte	Buies Fréchette	Blanchard SPFC	Dagenais Béguin
proscription modérée ou absente	Hudon Groulx	Degagné Geoffrion	Chantal Daviault

Figure 1. Composition du corpus de chroniques à l'étude

contenir des chroniques étalées de façon égale dans le temps; 2° il devait être représentatif des différentes prises de position normatives qui ont caractérisé le discours sur la langue au Canada français (proscription forte, proscription modérée ou absente); 3° les chroniques qui le composent devaient aborder suffisamment la question de l'identité des Canadiens français.

La figure 1 présente les chroniques que nous avons analysées dans le cadre de cet article. Celles qui apparaissent en haut de la figure adoptent essentiellement un ton prescriptif et sont destinées à corriger la langue des Canadiens; il s'agit des chroniques d'Arthur Buies (1888), de Louis Fréchette (1893–1903), d'Étienne Blanchard (1918–1919), de la Société du parler français au Canada (SPFC; 1930–1945), de Gérard Dagenais (1959–1961) et de Louis-Paul Béguin (1975–1982). Les chroniques qui figurent en bas du schéma adoptent un ton plus modéré: même si elles peuvent contenir des jugements normatifs, ces chroniques sont plus ouvertes à la description des phénomènes de langue qui ont cours au Canada; c'est le cas des chroniques de Narcisse Degagné (1927–1940), de Louis-Philippe Geoffrion (1923–1927) et de René de Chantal (1953–1963). Celles de Maxime Hudon (1901) et de Lionel Groulx (1906) revendiquent carrément une certaine légitimité pour le français canadien. La chronique de Pierre Daviault (1952–1960), pour sa part, se caractérise par la presque absence de préoccupations normatives.

Nous avons isolé dans ce sous-corpus l'ensemble des passages susceptibles de rendre compte des représentations identitaires des chroniqueurs. Dans un premier temps, nous avons retenu tous les passages de leur discours qui exposent de façon générale leur conception de la société canadienne-française ou encore leur conception du français canadien (voir les sections 3 et 4 ci-dessous). Par la suite, nous avons analysé les commentaires des chroniqueurs à propos de certains faits de langue isolés, notamment ceux qu'ils présentent comme ayant cours dans le français de leurs compatriotes, comme les mots *tabaconiste*, *bombe* et *canard* qui sont commentés dans les exemples suivants:

- 1 'Tabaconiste'. – Ce mot est exclusivement canadien et d'une formation tout à fait fantaisiste et sans analogue. (N. Degagné, Questions de français, 29 août 1927)⁴
- 2 [...] Cet ustensile de cuisine auquel on donne chez nous le nom de 'bombe' ou 'canard' s'appelle en France 'bouilloire' ou 'bouillotte'. (L. Fréchette, À travers le dictionnaire et la grammaire, 26 juin 1897)

Ces passages nous ont permis de mieux percevoir à quel ou à quels référents – c'est-à-dire à quel(s) groupe(s) de locuteurs – se rapportent le pronom *nous* et le possessif *notre* dans le discours des chroniqueurs (voir la section 3), ce qui nous a aidé à dresser un portrait plus précis de leurs représentations identitaires. Nous avons également vérifié si les jugements normatifs que les chroniqueurs portent sur ce type d'emplois sont justifiés par des considérations identitaires (voir la section 5).

3 LES REPRÉSENTATIONS IDENTITAIRES DANS LES CHRONIQUES

3.1 *Le Canada français et la France*

L'identité des Canadiens français se définit en grande partie en fonction des rapports que ceux-ci entretiennent avec au moins trois autres communautés qui ont joué un rôle important dans leur histoire et qui, encore aujourd'hui, continuent à les influencer de façon déterminante: les Français, les Canadiens anglais et les Américains (voir les travaux de l'historien Yvan Lamonde, par exemple⁵). S'il est relativement facile de situer les Canadiens français par rapport aux Canadiens anglais et aux Américains, en raison de la différence de la langue, leurs relations avec la France sont moins évidentes et elles ont donné lieu à des interprétations différentes au cours des siècles.

À ce sujet, Lamonde (2001) soutient que les Canadiens français entretiennent avec la France une véritable 'ambivalence identitaire'. D'une part, les relations avec les Français ont presque toujours été privilégiées, en quelque sorte, par le fait que le Canada français ait reçu de la France 'le bienfait de l'existence' (selon la formulation d'Hector Fabre, en 1884, citée par Lamonde, 2001: 137) et par le fait que les deux partagent la même langue. D'autre part, elles ont néanmoins été affectées par un sentiment d'abandon après la cession du Canada par la France au milieu du XVIII^e siècle. Or, les différentes perceptions que les Canadiens français ont eues de la France ne sont pas sans lien avec celles qu'ils se sont forgées d'eux-mêmes. Si on prend la période qui va du début de la colonie française en Amérique du Nord

⁴ Dans cet exemple ainsi que dans tous les exemples qui suivent, le soulignement indique toujours une mise en relief de notre part, tandis que l'italique et les caractères gras sont toujours le fait des chroniqueurs.

⁵ Rappelons ici la formule proposée par Lamonde (2001: 8; voir aussi Lamonde, 1999) pour résumer l'identité des Canadiens français: - (F) + (GB) + (USA)² - (R). Les lettres (F), (GB) et (USA) réfèrent à la France, à la Grande Bretagne et aux États-Unis; quant à elle, la lettre (R) réfère à Rome et met en évidence la place de la foi catholique dans l'identité des Canadiens français.

jusqu'à nos jours, on peut distinguer quatre mouvements identitaires (voir entre autres Pelletier-Baillargeon, 2000; Poirier, 2006, 2008; Lamonde, 2001; Monière, 2000; Thériault, 2000), comme le montre le tableau 1.

Tableau 1. *Mouvements identitaires des Canadiens français (depuis 1680)*

Période	Représentations identitaires et appellations utilisées pour désigner les Canadiens français
de 1608 à 1759 (époque de la Nouvelle-France)	prise de conscience d'une identité <i>canadienne</i> différente de l'identité française
de 1760 à 1840 (Conquête anglaise et Régime anglais)	développement et affirmation d'une identité <i>canadienne-française</i> , surtout à partir du début du XIX ^e siècle
de 1840 à 1950 (fin du Régime anglais et Confédération canadienne)	<ul style="list-style-type: none"> – image négative des Canadiens français (en raison de leur statut minoritaire par rapport aux Canadiens anglais) et rapprochement avec l'identité française (idée que le Canada est dépendant de la France sur les plans culturel et linguistique) – tentative de valoriser l'identité <i>canadienne-française</i> à travers l'idéologie agriculturiste (valorisation des valeurs rurales traditionnelles, surtout au début du XX^e siècle, dans le but d'atténuer l'image négative des Canadiens français)
de 1950 (période de la Révolution tranquille ⁶) à aujourd'hui	regain identitaire, développement d'une identité <i>québécoise</i> (plutôt que <i>canadienne-française</i>), rupture symbolique avec la France (à l'endroit de laquelle on développe un esprit plus critique)

Le résumé des différents mouvements identitaires et attitudes par rapport à la France dont rend compte le tableau 1 offre un cadre intéressant pour mieux situer les représentations identitaires qu'on trouve chez les chroniqueurs de langage. Leur discours est en effet susceptible d'exprimer et de diffuser les idées les plus courantes à propos de l'identité des Canadiens français.

3.2 *L'identité des Canadiens français dans les chroniques*

Les chroniqueurs qui abordent le sujet de l'identité de leurs compatriotes défendent majoritairement l'idée que le Canada français est une province de France. Ils sont en effet plusieurs à considérer que les Canadiens français sont en quelque sorte toujours des Français et qu'ils dépendent de la France sur les plans linguistique et culturel. On trouve régulièrement cette vision dans les chroniques les plus anciennes, publiées

⁶ On considère généralement que la Révolution tranquille commence après les élections générales de 1960, tenues à la suite de la mort de Maurice Duplessis, et qu'elle prend fin au début des années 1970. Les idées qui l'ont portée ont toutefois émergé progressivement dans l'après-guerre, surtout à partir des années 1950 (voir Bouchard, 2002: 181 et suiv.; Linteau, 2000). C'est la raison pour laquelle nous retenons 1950 comme le début d'une nouvelle période dans l'évolution des représentations identitaires des Canadiens français.

au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, comme dans celle publiée par Arthur Buies:

- 3 Ce qui est absolument français dans la province de Québec, ce sont les traditions, le caractère, le type, l'individualité, la tournure d'esprit et une manière de sentir, d'agir et d'exprimer qui est propre aux vieux gaulois. (A. Buies, *Chronique*, 21 janv. 1888)

Cette conception de la province de Québec comme un prolongement de la France aura la vie dure, car elle revient encore sous la plume de certains chroniqueurs dans les années 1960. Ainsi, dans un billet intitulé '[Le] Québec doit être une province française', Gérard Dagenais affirme sans ambages que 'les hommes du Québec sont restés français' et qu'ils sont 'des Français de culture' (G. Dagenais, *Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler*, 18 avr. 1960).

Chez d'autres chroniqueurs, on trouve aussi l'idée que le Canada français entretient avec la France un rapport de province, mais ceux-ci parlent essentiellement de dépendance linguistique sans aller plus loin:

- 4 On semble oublier [...] que si certaines locutions prévalent dans une partie de la France, dans d'autres parties elles sont remplacées par d'autres locutions équivalentes, ou même meilleures, sans tenir compte de ce que, sous le rapport de la langue, le Canada est une bonne province française. (M. Hudon, *Causerie philologique*, 13 juin 1901)
- 5 Et qu'on n'objecte pas que le Canada n'est pas colonie française. Aussi longtemps que nous parlerons français, notre pays restera colonie linguistique de la France. (L.-Ph. Geoffrion, *La langue de nos pères*, 1^{er} août 1925)

Pour eux, les Canadiens français sont toujours des Français, mais ils sont des Français du Canada, distincts à plusieurs égards, notamment culturels, des Français de France. Cette représentation apparaît dès le début du XX^e siècle,⁷ et elle est alimentée par l'apparition de l'idée que les Canadiens français forment une nation qui est 'française par ses origines, mais canadienne par son insertion dans le Nouveau Monde' (Verreault, 2006: 49).⁸

Enfin, quelques chroniqueurs, mais ils sont plus rares, s'inscrivent carrément en faux contre la conception du Canada français comme province de France. C'est évidemment le cas de certains chroniqueurs plus récents, mais on trouve déjà cette idée dans une chronique publiée au début du XX^e siècle par Lionel Groulx. Celui-ci affirme clairement que les Canadiens français forment une nation et que ceux-ci se sont forgé une identité différente de celle des Français:

⁷ L'apparition de cette représentation identitaire coïncide d'ailleurs avec l'apparition du mouvement de nationalisation de la littérature (voir Mercier, 2002a; Verreault, 2006).

⁸ Il est à noter que les chroniqueurs de notre corpus qui s'inscrivent dans cette catégorie (Geoffrion, Degagné et Daviault, par exemple) se sont tous inspirés, de façon plus ou moins explicite, des travaux de la Société du parler français au Canada (voir Remysen, 2009a: 99 et 112–113), qui avait une vision semblable de l'identité canadienne-française (voir Mercier, 2002a; Verreault, 2006).

- 6 Nous ne sommes pas une province de France. L'âme canadienne n'est plus l'âme française. Non seulement nous ne sommes pas le type français contemporain, mais nous ne sommes même plus le type français du dix-septième siècle que représentaient nos ancêtres. Le particularisme de notre vie, les influences climatériques [*sic*], sociales, économiques, religieuses ont profondément modifié chez nous l'ancien tempérament français, en même temps qu'elles nous éloignaient et nous éloigneront toujours de plus en plus du tempérament actuel. (L. Groulx, *Le parler canadien*, 17 avr. 1906)

3.3 *Le 'nous' sous la plume des chroniqueurs*

Les chroniqueurs situent donc toujours de façon plus ou moins explicite l'identité canadienne-française par rapport à l'identité française, ce qui n'est pas sans soulever une certaine ambiguïté chez plusieurs d'entre eux, désireux à la fois de renforcer les liens avec la France et de prendre une certaine distance par rapport à elle. Cette ambiguïté transparait notamment dans leur discours lorsqu'ils parlent de la langue que les Canadiens français partagent avec les Français. Les significations que prennent sous leur plume le pronom personnel *nous* et le possessif *notre* (comme dans l'expression *notre langue* ou *notre français*) sont révélatrices à cet égard.

Les déictiques *nous* et *notre*, souvent utilisés par les chroniqueurs pour introduire les faits de langue qu'ils souhaitent commenter de façon plus détaillée, servent la plupart du temps à préciser qu'un emploi a cours dans la langue des Canadiens français, comme on peut le voir dans les deux exemples suivants:

- 7 Album de références est usité en France pour désigner, [*sic*] ce que nous appelons ici livre ou cahier d'échantillons. (Société du parler français au Canada, *Corrigeons-nous!*, févr. 1945)
- 8 *Surtout* dans le sens de vêtement se nomme maintenant *pardessus*. Notre surtout s'appelle en France *redingote*. Un *surtout* en France, c'est principalement ce que nous appelons ici une *épergne*. (L. Fréchette, *À travers le dictionnaire et la grammaire*, 2 déc. 1893)

Le pronom *nous* et le possessif *notre* désignent clairement les Canadiens français, interprétation qui est confirmée par la présence de l'adverbe *ici* (qui sous-entend 'au Canada') et par le fait que les chroniqueurs opposent l'usage des francophones du Canada à celui qui a cours *en France*. Les formes *nous* et *notre* peuvent toutefois référer non seulement aux Canadiens français, mais aussi à l'ensemble plus vaste des locuteurs parlant français, ce qui inclut évidemment ceux du Canada. Elles posent alors un problème d'interprétation; à ce sujet, comparons les deux exemples suivants, où est utilisé le tour *nous avons*:

- 9 Je voyais encore, dans un journal de cette semaine, l'expression *opérateur de télégraphe*. C'est un anglicisme. Nous avons le mot français *télégraphiste*, pourquoi ne pas s'en servir? (L. Fréchette, *À travers le dictionnaire et la grammaire*, 7 avril 1894)

10 [...] dans notre langue officielle, nous avons l'expression *sous-ministres*, qu'il est bien difficile de faire comprendre aux Français. (P. Daviault, Propos sur notre français, 2 nov. 1952)

Dans le premier cas, le pronom *nous* réfère à l'ensemble des locuteurs qui ont le français en partage, quel que soit l'espace où ils vivent; dans le deuxième, il s'agit des Canadiens français seulement. Ces deux cas illustrent bien que le pronom *nous* peut désigner en français 'un complexe de personnes différentes' qui n'est pas toujours bien déterminé (Blanche-Benveniste, 2003: 74). Le tableau 2 donne les différentes valeurs référentielles que le pronom *nous* peut recevoir tout particulièrement en français: comme on peut le voir, celui-ci réfère toujours à l'énonciateur (*je*) auquel s'associent une ou plusieurs autres personnes, qu'il s'agisse de l'interlocuteur (*tu*), d'une tierce personne absente de la situation de discours (*il*) ou des deux à la fois (*tu + il*).⁹

Tableau 2. Valeurs référentielles du pronom *nous*

nous =	je + tu (singulier ou pluriel)	'nous inclusif'
	je + il(s)	'nous exclusif'
	je + tu + il(s)	'nous inclusif'

(Source: Kerbrat-Orecchioni, 1999: 46)

Dans le discours des chroniqueurs, le pronom *nous* n'est jamais exclusif car il implique toujours les destinataires de la chronique, c'est-à-dire les lecteurs auxquels s'adressent les observations à propos de la langue. En outre, le *nous* des chroniqueurs inclut toujours une tierce personne (*il(s)*), dont la référence peut toutefois varier. En effet, dans certains cas, *il(s)* désigne les Canadiens français, sans plus (*nous₁*), alors que dans d'autres, *il(s)* comprend aussi les locuteurs du français autres que Canadiens (*nous₂*):

$nous_1 = je [chroniqueur] + vous [lecteurs] + ils [Canadiens français]$

$nous_2 = je [chroniqueur] + vous [lecteurs] + ils [Canadiens français + autres locuteurs du français]$

Comme on peut le voir, le pronom *nous* inclut toujours la personne qui prend la parole, en l'occurrence le chroniqueur. Ainsi donc, l'utilisation de formulations comme *nous disons (tel mot)*, *nous utilisons (tel mot)*, *nous avons (tel mot)* indique que le chroniqueur s'inclut dans la communauté qui l'utilise. De ce point de vue, il est intéressant de souligner que certains chroniqueurs qui jugent négativement la langue des Canadiens français ont fréquemment recours au pronom *on*, associé à l'expression *au Canada* ou à l'adverbe *ici*, lorsqu'ils veulent désigner les francophones du Canada. L'utilisation de ce pronom permet de prendre une certaine distance par rapport aux Canadiens français et par rapport à leur façon de s'exprimer:

⁹ Nous excluons ici les cas où le pronom *nous* peut référer au seul locuteur d'un énoncé.

contrairement à *nous*, le pronom *on* peut en effet exclure l'énonciateur et avoir le sens de 'on. . . , mais pas moi' (Blanche-Benveniste, 2003: 55). Si on compare, par exemple, la chronique de Louis Fréchette avec celle de Pierre Daviault, on observe que le dernier – dont la chronique est surtout descriptive – se sert plus souvent du pronom *nous* que le premier – dont le discours est essentiellement prescriptif. Qui plus est, c'est surtout lorsqu'il veut condamner un emploi qui a cours dans le français du Canada que Fréchette utilise des tours comme *on dit ici (tel mot)*, *on nomme ici (telle chose de telle façon)*, *on confond ici (tel mot avec tel autre mot)*, etc.; en voici un exemple:

- 11 On dit ici un *corps de flanelle*, un *corps de laine* ou simplement un *corps* pour désigner le vêtement qui se porte sous la chemise; c'est incorrect. Dites un *gilet de flanelle*, un *tricot*, ou une *camisole*, bien que celle-ci se mette souvent, chez les femmes surtout, par-dessus la chemise. (L. Fréchette, À travers le dictionnaire et la grammaire, 10 févr. 1894)

Revenons au pronom *nous*. Tel qu'il est utilisé dans le discours des chroniqueurs, ce pronom peut donc donner lieu à des interprétations différentes selon qu'il désigne une pluralité restreinte, c'est-à-dire qui exclut les Français (*nous, Canadiens français*), ou une pluralité large (*nous, locuteurs du français*), qui les inclut. C'est ce qui explique que certains chroniqueurs aient recours à des formulations plus explicites dans le but de lever l'ambiguïté liée au pronom *nous*, comme le fait d'ajouter l'expression *chez nous* ou le fait d'utiliser conjointement l'appellation *Canadien* (ou *Canadien français*):

- 12 Nous donnons, chez nous, le nom de *boudin rouge* au boudin qui est fait avec du sang de porc. En France, ce boudin s'appelle *boudin noir*. (Société du parler français au Canada, Corrigeons-nous!, oct. 1933)
- 13 À noter que nous, les Canadiens, nous prononçons mal les syllabes *ti, tu, di, du*, faisant des sons *t* et *d*, [*sic*] une sorte de *ts* et de *dz*: *Dzieu, pitsié*, etc. (N. Degagné, Questions de français, 24 janv. 1935)

Dans le même ordre d'idées, il arrive aussi que des chroniqueurs utilisent à l'occasion l'expression *nous autres* – encore courante dans la langue familière des Québécois à l'heure actuelle – pour identifier les emplois qui ont cours au Canada français. L'utilisation de ce pronom est toutefois très peu fréquente dans notre corpus, ce qui ne surprend pas vraiment compte tenu de son caractère informel. On l'observe surtout dans quelques chroniques parues au début du xx^e siècle, où il sert toujours à bien marquer une différence entre la langue des Français et celle des Canadiens:

- 14 [N]ous autres, nous appelons *valise* ce que les Français appellent *malle*, et réciproquement. (N. Degagné, Questions de français, 2 juillet 1929)

Le fait que le pronom *nous* puisse donner lieu à une certaine ambiguïté illustre déjà toute la difficulté qu'éprouvent certains chroniqueurs à situer la langue des Canadiens français par rapport à la langue française tout court. Leur discours varie donc entre deux pôles que sont la conscience d'appartenir à une communauté

linguistique plus grande et la conscience de l'utilisation d'un français *bien à nous*, qui véhicule l'identité propre aux Canadiens français.

4 LA PLACE DE L'IDENTITÉ DANS LA CONCEPTION DE LA LANGUE DES CHRONIQUEURS CANADIENS-FRANÇAIS

La perception que les chroniqueurs se font de l'identité canadienne-française est en grande partie influencée par la distance qu'ils prennent (ou non) par rapport à l'identité française. Regardons maintenant de plus près de quelle façon les chroniqueurs articulent leur conception de la langue des Canadiens et comment ils la mettent en rapport avec l'identité de leurs compatriotes. Nous partirons ici de trois conceptions différentes du français canadien qui sont présentes dans les chroniques et que l'on peut respectivement qualifier de puriste, de régionaliste et d'autonomiste (voir Remysen, 2009a).

4.1 *La conception puriste*

Conformément à une idée héritée du xvii^e siècle, la conception puriste part du principe que le français est une langue unique et homogène. Cette conception qui prédomine dans les chroniques publiées pendant le dernier tiers du xix^e siècle perdurera tout au long du xx^e, jusque dans les années 1990. Les chroniqueurs puristes ne nient pas que le français puisse varier d'une région à l'autre, mais ils sont d'avis qu'il faut dénoncer la variation afin de préserver l'unité de la langue:

- 15 À propos du *dollar*, je ne dirai pas que c'est un péché d'appeler *piastre* notre monnaie de cent sous; mais pour l'uniformité du langage, il vaudrait beaucoup mieux nous servir du mot *dollar*, qui est adopté par tous les lexicographes français, et en particulier par l'Académie. Le mot *piastre* ne désigne pas une monnaie française, mais une monnaie turque ou espagnole. (L. Fréchette, À travers le dictionnaire et la grammaire, 7 oct. 1893)

Voilà pourquoi ils favorisent un alignement inconditionnel sur l'usage des Français, considérés comme les seuls dépositaires de la langue. La conception de ces chroniqueurs laisse somme toute peu de place à une spécificité canadienne en matière de langue: selon eux, il n'existe qu'une seule langue française et il ne peut y avoir de français canadien.

Cette volonté d'aligner la langue des Canadiens sur celle des Français est liée au fait que les chroniqueurs puristes conçoivent le Canada français comme une province de France et non comme un territoire distinct, relevant d'un autre pays. En insistant sur les liens culturels et linguistiques avec la mère patrie, ces chroniqueurs cherchent à revaloriser l'identité française des Canadiens français de façon à la mettre au même niveau que l'identité de leurs compatriotes anglophones. Certains chroniqueurs puristes sont en effet d'avis que l'usage de la langue telle qu'elle a

cours en France est la meilleure garantie que le français – tout comme la culture francophone qu’il véhicule – puisse survivre au Canada et en Amérique du Nord.¹⁰

- 16 Et puis – il faut y revenir – soyons pratiques: comment pouvons-nous espérer que nos compatriotes de langue anglaise accueillent jamais sérieusement nos demandes de bilinguisme si nous ne parlons pas un français international que ceux d’entre eux qui savent le français puissent comprendre? (G. Dagenais, *Réflexions sur nos façons d’écrire et de parler*, 18 avr. 1960)

Par ailleurs, l’importance que les chroniqueurs puristes accordent à l’identité en matière de langue est très limitée. Leur vision de la langue est essentiellement utilitaire; ils invoquent donc souvent le principe de l’intercompréhension pour justifier la nécessité des Canadiens français de se conformer à l’usage qui a cours en France. Ils se refusent à prendre en considération la langue en tant que facteur culturel ou identitaire et ils vont même jusqu’à nier le rôle que la langue peut jouer en tant qu’expression de l’identité:

- 17 Le tort de beaucoup de nos canadianisants est de prêter à certains mots une sorte de valeur morale, historique ou sentimentale qu’ils n’ont pas. Le mot *assassin* qui vient de l’arabe ne vaut ni plus ni moins en français que le mot *alouette* que nous avons conservé du gaulois ou que le mot *émule* issu directement du latin et tous trois peuvent disparaître demain et être remplacés par d’autres venant de trois autres langues sans pour cela que le français cesse d’être le français, c’est-à-dire, encore une fois, la langue des Français. (G. Dagenais, *Réflexions sur nos façons d’écrire et de parler*, 29 août 1960)

4.2 *La conception régionaliste*

La conception régionaliste est apparue dans les chroniques dès la première moitié du xx^e siècle. Les chroniqueurs qui ont une telle conception ne tiennent pas le français pour une langue homogène, mais ils sont plutôt d’avis que la variation géographique d’une langue est un phénomène tout à fait normal qui n’a rien de répréhensible en soi. Ils acceptent donc que le français tel qu’il est utilisé au Canada puisse ne pas être en tous points conforme à celui qui a cours en France.

S’ils croient en l’existence d’un français canadien, ils le conçoivent essentiellement comme un français régional qui, au même titre que les parlers régionaux de France, est en concurrence avec le français des dictionnaires, qualifié tantôt d’*académique*, tantôt d’*international* ou de *standard*. En outre, ils ont tendance à associer le français canadien à la langue populaire ou à la langue rurale, signe qu’ils confondent la variation géographique et la variation sociale. Maxime

¹⁰ Cette idée n’est pas sans rappeler le débat autour du *French Canadian Patois* au tournant du xx^e siècle. Devant l’opinion répandue chez les Canadiens anglais que la langue de leurs compatriotes francophones n’était pas vraiment du français, les Canadiens français se sont en effet sentis obligés d’affirmer que leur langue était bel et bien du français (voir Bouchard, 1990; Daoust, 1974) et qu’elle méritait d’être reconnue officiellement à côté de l’anglais.

Hudon, par exemple, reconnaît deux ‘fonctions’ (ou niveaux) dans la langue, la ‘fonction officielle’ et la ‘fonction provinciale, ou populaire’ (M. Hudon, *Causerie philologique*, 18 juillet 1901). Pour sa part, Pierre Daviault estime qu’il existe un ‘français canadien’, qu’il associe à la langue populaire ou rurale et qui est, d’après lui, ‘une langue essentiellement parlée’ (P. Daviault, *Propos sur notre français*, 9 janv. 1955).

Tout comme les chroniqueurs puristes, la plupart des chroniqueurs régionalistes voient le Canada français essentiellement comme une province de France, mais en termes linguistiques seulement. Ils croient donc que les Canadiens français ont une culture et une identité qui leur sont propres et qu’ils ne sont plus vraiment des Français, sauf en ce qui concerne la langue. Or, contrairement aux puristes, les chroniqueurs régionalistes font preuve d’ouverture envers le français canadien, auquel ils reconnaissent une certaine légitimité. Ce principe peut néanmoins être affirmé avec plus ou moins de force, selon les chroniqueurs: si certains d’entre eux se donnent comme premier objectif de décrire et d’étudier la langue de leurs compatriotes, d’autres sont d’avis qu’il faut surtout la corriger dans le but de ‘surveiller les marges de variation’ (L.-P. Béguin, *Au fil des mots*, 7 sept. 1977).¹¹

Comment se fait-il que les chroniqueurs régionalistes, qui conçoivent presque tous de la même façon l’identité canadienne-française, n’adoptent pas nécessairement la même attitude normative à l’endroit du français canadien? La réponse à cette question semble tenir au poids relatif que ceux-ci attribuent à l’identité dans leur conception du français canadien. La plupart d’entre eux sont profondément attachés au français canadien, et notamment à ses particularismes, en raison de la valeur identitaire dont ceux-ci sont chargés. Ils se montrent donc sensibles à la charge identitaire importante que le français tel qu’il est en usage au Canada peut avoir pour les Canadiens français. Pour eux, la langue n’est pas un simple outil de communication, comme c’est le cas pour les chroniqueurs puristes; ils sont plutôt d’avis que l’usage de la langue s’inscrit toujours dans un contexte socioculturel particulier qui n’est pas sans laisser de traces dans la langue. Ils trouvent donc tout à fait normal que les Canadiens français soient profondément attachés à leur langue ainsi qu’à leur façon de parler, puisque celles-ci sont le reflet de leur histoire et de leur identité culturelle:

18 Chez nous, il n’est pas besoin de remonter à Adam pour prouver que nos pères ‘ont mené la charrue’. Citadins comme villageois, nous sommes tous fils ou petits-fils de laboureurs, et c’est pourquoi nous trouvons aux choses *du pays* un charme indéfinissable et toujours nouveau. De toutes ces choses, aucune peut-être n’éveille en nous plus d’émotions douces et tendres que les vocables familiers hérités des ancêtres, que ces vieux mots, rudes quelquefois, mais dans

¹¹ On reconnaît ici les deux objectifs poursuivis par la Société du parler français au Canada, c’est-à-dire décrire et corriger la langue des Canadiens français. Ces deux aspects, en apparence contradictoires, ne sont pas nécessairement incompatibles (voir Verreault, 2006).

lesquels restent pris des sons de voix aimées, et qui sont chargés de sens autant que de passé. (L.-Ph. Geoffrion, *Zigzags autour de nos parlers*, 27 oct. 1923)

En revanche, d'autres chroniqueurs régionalistes font observer que les Canadiens français devraient se garder d'accorder une trop grande importance à l'identité en matière de langue. C'est par exemple le cas de Louis-Paul Béguin. Celui-ci ne nie pas que le français québécois soit apte à évoquer une certaine connotation absente de la langue qui a cours en France, ni que les régionalismes employés par les Québécois soient le reflet de leur culture. Il est néanmoins d'avis que les emplois typiquement québécois devraient se limiter à certains contextes bien particuliers (la littérature, par exemple), ce qui montre que le rôle réservé à l'identité est plus limité chez lui:

- 19 Je souhaite que les régionalismes soient considérés comme une émanation de la culture propre des Québécois, et n'envahissent pas la langue technique, de l'école, des recherches, des sciences. Que la 'distance' entre langue et culture soit fixée. (L.-P. Béguin, *Au fil des mots*, 31 déc. 1977)

Aussi n'est-il pas étonnant qu'il s'en prenne ouvertement à ceux qui se servent de l'argument identitaire pour justifier l'existence d'un français québécois et qui affirment que la langue des Français ne saurait être la véritable langue des Québécois:

- 20 Malade d'entendre dire que le théâtre en dialecte anglo-américain-mitigé-de-français-de-l'Est-de-Montréal est le seul théâtre représentatif de notre Québec. Le seul? Pourquoi? Je suis malade, tanné, fatigué [...] d'entendre dire par les mêmes partisans du 'français local' que le français est la 'langue d'un autre pays'. Malade de voir que le malentendu continue malgré nos efforts de francisation, de normalisation, malgré le fait que les Québécois vont en France, en Belgique, sont compris là-bas et que les contacts de plus en plus nombreux sont la preuve que nous parlons, des deux côtés de l'Atlantique, la même langue, depuis toujours. Les différences n'empêchent pas de communiquer, elles sont minimales, compréhensibles. (L.-P. Béguin, *Au fil des mots*, 12 déc. 1975)

On voit donc que l'importance accordée à l'identité chez les chroniqueurs régionalistes varie de la même façon que varient leurs prises de position normatives. Comme l'illustrent les extraits cités ici, cela s'explique par le fait que les chroniqueurs régionalistes plus prescriptifs craignent que la 'dérive' de l'affirmation identitaire soit un obstacle à la participation des Canadiens français à la francophonie internationale.

4.3 La conception autonomiste

La conception autonomiste, qui part de l'idée que le français usité au Canada est légitime au même titre que celui qui a cours en France, est relativement marginale dans notre corpus. En effet, un seul chroniqueur y adhère, Lionel Groulx; sa vision du français canadien rappelle, à certains égards, celle que les variationnistes s'en font

de nos jours.¹² Les prises de position de Groulx sont suffisamment différentes de celles qu'on trouve chez les chroniqueurs puristes et régionalistes pour justifier que nous dégagions cette troisième conception: même si elle ne relève que d'un seul auteur dans notre corpus, on peut s'attendre à ce que cette conception permette de regrouper d'autres chroniqueurs ou d'autres observateurs de la langue au Canada français.

Pour Groulx, la langue des Canadiens ne constitue pas une nouvelle langue, puisqu'elle reste essentiellement française, mais elle se caractérise néanmoins par des tours qui lui sont propres. L'idée qu'il s'en fait n'est manifestement pas très éloignée de ce qu'on entend de nos jours par le terme de *variété de langue*, même si Groulx ne s'en sert jamais lui-même. Les particularismes de la langue des Canadiens s'expliquent en grande partie par le fait que la langue doit rendre compte de l'essence même du peuple canadien, c'est-à-dire de 'son tempérament' (voir la citation 6 plus haut), autrement dit de son identité:

21 [...] si nous sommes une entité ethnographique réelle, parfaitement individualisée – ne nous appelons-nous pas quelques fois, non sans quelque pompe, une Nation? (avec une majuscule encore!) – il va de soi que nous avons dû mettre à la langue ancienne une empreinte en conformité avec les modifications plus ou moins profondes qu'a subies le type primitif [le caractère des colons français]. Et alors vouloir empêcher ou vouloir corriger ces manifestations additionnelles de l'âme canadienne à travers la vieille langue française, c'est se heurter à l'absurde, et c'est vouloir imposer à un peuple une langue qui n'est pas la sienne et qu'il se refusera à parler. (L. Groulx, *Le parler canadien*, 17 avr. 1906)

En d'autres termes, Groulx établit un lien très clair entre la langue des Canadiens et l'ensemble des éléments qui définissent les Canadiens français en tant que peuple – voire en tant que nation –, ce qui montre toute l'importance que prend l'aspect identitaire dans sa conception du français de ses compatriotes. L'importance accordée à la langue en tant que reflet de l'identité canadienne-française s'explique en outre par le fait que Groulx ne partageait pas l'idée selon laquelle le Canada français correspondrait à une province de France: si l'identité des Canadiens français n'est pas identique à celle des Français, il est normal que la langue en témoigne.¹³

4.4 Bilan

De ce qui précède, on peut conclure que l'idée que les chroniqueurs se font de l'identité canadienne-française varie entre le maintien des liens culturels forts avec

¹² Selon ce point de vue, la variété québécoise est conçue comme une variété autonome et fonctionnelle qui ne se limite pas à la simple somme de ses particularités; voir par exemple Mercier (2002b); Mercier et Verreault (2002) ainsi que Galarneau et Verreault (2009).

¹³ Les idées sur le français du Canada qu'on trouve chez Groulx sont étroitement liées à d'autres idées qui lui étaient chères, notamment sur le plan politique (à propos des idées politiques de Groulx, voir par exemple Bouchard, 2003).

la France et la volonté d'une affirmation identitaire plus nette, avec une évidente prépondérance de la première option. Le désir de renforcer les liens linguistiques et culturels avec la France est plus fort lorsque les chroniqueurs ont l'impression que la composante 'française' de l'identité canadienne-française est menacée (besoin de mieux s'affirmer face à la communauté anglaise), ce qui est le cas des puristes; lorsque les chroniqueurs croient que les Canadiens français ont une identité qui leur est propre, ils sont généralement plus ouverts à l'endroit de la variation linguistique, comme le montre le discours des chroniqueurs régionalistes et autonomistes. La position normative plus ambivalente des chroniqueurs régionalistes est liée au fait que certains d'entre eux craignent une dérive qui éloignerait trop les Canadiens français des autres francophones.

Les différentes conceptions de la langue et de l'identité des Canadiens français qu'on trouve sous la plume des chroniqueurs ne sont pas sans rappeler certains des principes développés dans le cadre du modèle de l'identité sociale d'Henri Tajfel. Selon ce dernier, le malaise ou l'ambivalence identitaires qu'un groupe entretient à l'endroit d'un autre et l'image dévalorisante de soi-même qui est susceptible d'en résulter peuvent donner lieu à trois stratégies différentes (voir Tajfel, 1978; Tajfel et Turner, 1979):¹⁴

- certaines personnes préfèrent se dissocier de leur groupe d'origine, c'est-à-dire renoncer à une partie de leur identité, pour s'identifier davantage au groupe dominant: c'est le cas des chroniqueurs puristes, qui préfèrent prôner l'alignement linguistique du Canada sur le français de France, considéré plus prestigieux;
- d'autres tentent de composer avec leur malaise identitaire en s'efforçant de revaloriser certains attributs du groupe ressentis comme dévalorisants: c'est le cas de plusieurs chroniqueurs régionalistes, qui réduisent le français de leurs compatriotes à une langue essentiellement populaire et qui s'attachent à la corriger tout en rappelant qu'elle n'en reste pas moins essentielle à l'expression de l'identité canadienne-française;
- d'autres enfin visent à renverser la situation pour en arriver à une situation davantage équilibrée: c'est le cas des chroniqueurs autonomistes qui tentent de mettre sur le même pied le français de France et le français du Canada.

5 LA VALEUR IDENTITAIRE OU CULTURELLE COMME ARGUMENT NORMATIF

Dans ce qui précède, nous avons observé que l'imaginaire linguistique des chroniqueurs est étroitement lié aux représentations qu'ils se font de l'identité des Canadiens français, mais ces rapports restent complexes. Voyons maintenant comment, au-delà de ces considérations d'ordre plus général, les représentations

¹⁴ De ce point de vue, nos résultats rejoignent les observations faites par Bernhard Pöll (2001), qui commente la difficulté de définir le français en tenant compte de sa variation et du rôle identitaire qu'il joue pour ses locuteurs.

identitaires des chroniqueurs peuvent influencer leurs prises de position normatives lorsqu'ils évaluent des faits de langue qui ont cours en français du Canada.

Les chroniqueurs à l'étude attribuent à certains emplois qui ont cours dans le français de leurs compatriotes une valeur identitaire ou culturelle importante pouvant servir de fondement à leur acceptabilité. C'est le cas notamment des emplois qui, à leurs yeux, rendent bien compte du contexte social, politique et culturel particulier dans lequel le français du Canada a évolué et évolue toujours. Il s'agit le plus souvent d'emplois qui servent à désigner des réalités nord-américaines, canadiennes ou québécoises qui sont inconnues en France (ou du moins des emplois qui sont présentés comme tels par les chroniqueurs) et pour lesquels il n'existe donc pas de mot dans l'usage hexagonal. Comme le montrent les exemples figurant au tableau 3, ces emplois relèvent de plusieurs champs conceptuels.

Tableau 3. *Exemples d'emplois acceptés parce qu'ils désignent une réalité nord-américaine*

Champ conceptuel	Exemple
<i>cuisine et alimentation</i>	Nos cuisinières canadiennes donnent le nom de <i>grands-pères</i> à un entremets fait de morceaux de pâte cuits dans l'eau et qu'on mange avec du sirop. Il ne semble pas y avoir de mets semblable dans la cuisine française, et c'est pourquoi nous sommes justifiables de conserver à notre entremets le nom de <i>grands-pères</i> [. . .]. (Société du parler français au Canada, <i>Corrigeons-nous!</i> , janv. 1935)
<i>climat</i>	Quand un de nos canadianismes désigne absolument la même chose que le mot français, il vaudrait mieux, je crois, lui préférer le mot français. Il en serait autrement si le canadianisme désignait des [. . .] conditions climatiques [<i>sic</i>] propres à notre pays: [. . .] <i>poudrierie</i> . (É. Blanchard, <i>Chronique du bon langage</i> , 1 ^{er} mars 1919)
<i>faune et flore</i>	[C]omme il n'existe pas dans le vocabulaire français de terme pour désigner ce poisson, qui est inconnu en France, on peut lui conserver ce nom de <i>maskinongé</i> qu'il portait chez les sauvages du Canada [. . .]. (Société du parler français au Canada, <i>Corrigeons-nous!</i> , oct. 1934)
<i>industrie de l'érable</i>	Au Canada, on se sert de ce mot [<i>goudrelle</i>], je crois, pour désigner un petit tuyau qui sert à conduire la sève de l'érable dans le vase qui doit la recueillir. C'est une expression locale servant à désigner quelque chose de particulier à notre pays; elle est par conséquent d'un emploi légitime. (L. Fréchette, <i>À travers le dictionnaire et la grammaire</i> , 28 oct. 1899)
<i>vie collective</i>	[C]omme la langue française admet <i>alguazil</i> quand il s'agit de l'Espagne, <i>sbire</i> lorsqu'il s'agit de l'Italie, et <i>policeman</i> s'il s'agit de l'Angleterre, je n'hésiterais pas à dire <i>policeman</i> pour le Canada, où notre organisation civique est tout anglaise. (L. Fréchette, <i>À travers le dictionnaire et la grammaire</i> , 2 sept. 1893)

À partir des exemples précédents, peut-on vraiment déduire, comme on a l'habitude de le faire (voir par exemple Poirier, 1992), que les chroniqueurs accordent de l'importance aux considérations d'ordre identitaire pour évaluer les faits de langue qui ont cours dans la langue des Canadiens? On peut se le demander. En effet, si les emplois que les chroniqueurs justifient de la sorte semblent avoir une valeur identitaire à leurs yeux, c'est seulement dans la mesure où les réalités qu'ils désignent ont une valeur 'canadienne' emblématique, et non parce que leur utilisation permettrait à un locuteur d'afficher son identité canadienne-française. En d'autres termes, si de tels mots sont jugés acceptables par les chroniqueurs, c'est parce qu'ils sont indissociablement liés aux réalités proprement canadiennes ou québécoises qu'ils désignent et que, dans ces conditions, ils appartiennent aux Canadiens français au même titre que ces réalités:

- 22 'Tire'. – Inutile de la chercher en France. Elle est exclusivement canadienne. Inutile aussi de donner la signification du mot: pas un petit Canadien, et même pas un grand, pas une petite Canadienne, et même pas une grande, ne l'ignore. Ce qui importe, c'est de noter que, comme la chose, le mot nous appartient, et qu'il demeurera à juste titre dans notre lexique. (N. Degagné, *Questions de français*, 30 nov. 1933)

En revanche, les chroniqueurs n'avancent qu'occasionnellement l'idée selon laquelle les Canadiens français peuvent exprimer leur identité en choisissant de puiser dans des ressources linguistiques qui leur sont propres – c'est-à-dire en utilisant certains canadianismes – plutôt qu'en ayant recours à un équivalent hexagonal peu utilisé au Canada qui provoquerait un effet d'altérité ou d'étrangeté. Dans leur discours, ils ne vont généralement pas plus loin que d'évoquer le fait que le français du Canada puisse avoir pour les Canadiens une saveur et un charme que n'a pas nécessairement celui qui a cours en France:

- 23 Quand j'ai lu pendant des heures et des jours la belle prose des grands écrivains français, [...] il m'arrive au milieu de toutes ces richesses de tomber sur un texte 'bien de chez nous' ou d'entendre un bon 'Canayen pure laine'. J'éprouve alors un choc curieux qui se traduit souvent par un plaisir tout particulier à reprendre contact avec notre parler populaire. Je risque de choquer des puristes; mais tous ceux qui ont vécu un certain temps dans l'ambiance parisienne ont apprécié, j'en suis sûr, le relief que prennent, vus d'ici, certains de nos canadianismes les plus savoureux. Il semble que leurs honnêtes vertus paysannes soient rehaussées par ce dépaysement telles ces pièces d'art artisanal que l'on met en valeur en les exposant sur un luxueux fond de velours. J'aime ainsi, de temps à autre, à palper ces bons vieux mots du terroir, à les faire rouler sur la langue. (R. de Chantal, *Défense et illustration de la langue française*, 24 juillet 1958)

De tels exemples traduisent bien l'attachement très subjectif, voire intime, que les chroniqueurs peuvent éprouver à l'égard de certains mots canadiens. Ils illustrent bien la distinction que Labov (1972) a établie entre le prestige apparent

(*overt norms*) et le prestige latent (*covert norms*) des différentes variétés d'une langue: si les locuteurs considèrent les usages qui ont cours dans la variété dominante comme plus proches du bon usage (prestige apparent), les usages de leur propre variété peuvent être porteurs d'autres valeurs, telles la loyauté, la sympathie et la chaleur (prestige latent).

L'argument de la valeur identitaire ou culturelle sert donc essentiellement à justifier des mots qui désignent des réalités propres au Canada. Il faut en outre préciser que cet argument ne suffit pas nécessairement à tout justifier: l'analyse du discours des chroniqueurs montre qu'il s'agit d'un argument relativement peu décisif qui n'amène pas toujours un jugement d'acceptation. À ce sujet, on peut comparer le traitement différent que Fréchette réserve aux mots *raquettes* et *raquetteur*, même s'ils désignent tous deux des réalités proprement canadiennes:

- 24 'Raquettes' et 'raquetteurs' sont des expressions locales particulières au Canada. La chose n'existant pas en France, on n'a pas eu besoin d'expressions pour la nommer. 'Raquette' est un excellent mot, auquel les dictionnaires français ont eu raison d'accorder l'hospitalité; mais le mot 'raquetteur' est absolument barbare et devrait être banni de notre langage. (L. Fréchette, À travers le dictionnaire et la grammaire, 14 août 1897)

Le faible poids de cet argument explique que celui-ci soit souvent accompagné d'autres arguments dans le discours des chroniqueurs. Ainsi, comme le montrent les exemples figurant au tableau 4, les mots qui désignent des *realia* canadiennes ou québécoises sont plus facilement acceptés par les chroniqueurs s'ils sont bien formés (argument du respect des règles morphologiques), s'ils sont bien ancrés dans l'usage des Canadiens français (argument de l'usage canadien établi), si leur emploi canadien correspond à une extension sémantique du mot tel qu'il a cours en France (argument de la proximité sémantique), ou s'ils figurent dans les dictionnaires faits en France (argument d'autorité). À ce propos, il est significatif que, pour certains chroniqueurs, ces termes cessent d'être *canadiens* et deviennent *français*, ce qui montre une fois de plus l'ambivalence de leur approche normative. En effet, il semble bien que pour eux, ces termes deviennent acceptables seulement dans la mesure où ils enrichissent la langue française, et non pas en raison de leur charge identitaire importante:

- 25 *Pruche* n'a pas d'équivalent en français; c'est un arbre canadien, *abies canadensis*; par conséquent, il n'a pas d'autre nom français que celui que nous lui donnons. (L. Fréchette, À travers le dictionnaire et la grammaire, 9 févr. 1895)
- 26 Les mot[s] québécois (ils sont peu nombreux) désignant une réalité inconnue ailleurs que chez nous deviennent des mots français, font partie intégrante de la langue française et n'ont pas à être singularisés. S'il s'agit de mots qui font double emploi avec d'autres mots français, ce sont des régionalismes, que nous pourrions mettre dans un glossaire du parler canadien, par exemple, mais ils n'ont pas leur place dans un dictionnaire Larousse. (L.-P. Béguin, Au fil des mots, 30 avr. 1976)

De tels exemples donnent plutôt à penser que les chroniqueurs accordent plus d'importance à des considérations utilitaires (vide lexical, besoin de nommer une réalité) qu'à des considérations identitaires.

Tableau 4. Exemples illustrant le poids relatif de l'argument de la valeur identitaire ou culturelle

Argument pouvant servir à renforcer celui de la valeur identitaire	Exemple
<i>respect des règles morphologiques</i>	'Raquetteur'. – Mot de création canadienne, mais relativement récente, si je ne me trompe. Devons-nous le garder? Le Glossaire l'enregistre sans aucune remarque. Les dictionnaires français ont <i>raquette</i> pour désigner un <i>appareil que l'on attache au pied pour marcher sur la neige</i> , mais ils n'ont pas <i>raquetteur</i> . Dans un pays de neige, je crois que nous pouvons garder <i>raquetteur</i> , comme <i>bordée</i> , <i>poudrerie</i> , <i>poudrer</i> . Le mot est d'ailleurs formé régulièrement. (N. Degagné, Questions de français, 9 févr. 1933)
<i>usage canadien établi</i> <i>proximité sémantique</i>	<i>Claques</i> . – Un de ces mots canadiens qu'à mon avis nous pouvons garder parce qu'il est très généralement usité chez nous et qu'il désigne une chaussure qui nous est propre. Le sens que nous lui donnons n'est d'ailleurs qu'une extension de celui qu'a le même mot en France pour désigner une chaussure protectrice que l'on met par-dessus un soulier plus mince. (N. Degagné, Questions de français, 24 nov. 1932)
<i>autorité</i>	Pour les Français qui ne connaissent que la myrtille, le bleuet du Canada a son petit côté mystérieux. J'ai mangé en France de succulentes tartes aux myrtilles. Il y a, paraît-il, une différence entre notre bleuet et la myrtille, même si ces deux fruits sont de la famille des airelles. J'accepte donc le bleuet pour ce qu'il est, une réalité de chez nous. Le Littré de 1863 nous dit qu'il s'agit, au Canada, du nom vulgaire d'une espèce du genre airelle. Nos mots sont, lorsqu'ils se justifient, le reflet de notre flore, de notre faune, de notre climat. (L.-P. Béguin, Au fil des mots, 18 août 1975)

6 CONCLUSION

L'objectif de cet article était d'évaluer l'importance que les chroniqueurs de langage canadiens-français accordent à l'identité dans leur discours à propos du français canadien et de sa légitimité. Or, les rapports entre identité et norme tels qu'on peut les dégager du discours des chroniqueurs sont passablement complexes. À notre avis, il faut tenir compte d'au moins deux aspects pour bien rendre compte de l'influence que les représentations identitaires peuvent jouer sur l'imaginaire linguistique des chroniqueurs. C'est en nous appuyant sur ces deux aspects que nous proposons

une représentation du positionnement relatif des chroniqueurs mentionnés dans cet article (voir figure 2).

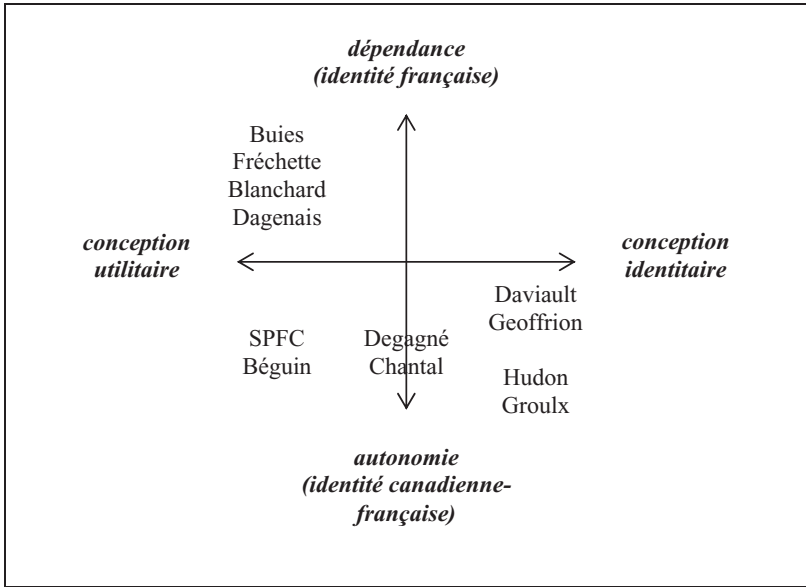


Figure 2. La place de l'identité dans la conception de la langue selon les chroniqueurs étudiés

D'une part, comme plusieurs sociolinguistes l'ont déjà mentionné, il faut tenir compte de la façon dont le chroniqueur perçoit l'identité de son propre groupe en termes d'autonomie ou de dépendance par rapport à la France (c'est-à-dire par rapport aux deux pôles de l'axe vertical de la figure 2). D'autre part, il faut aussi tenir compte de la conception de la langue: quelle est l'importance réservée à la dimension identitaire (plus limitée si la conception est de type utilitaire, selon les deux pôles de l'axe horizontal)? En d'autres termes, si notre analyse confirme en grande partie l'hypothèse de Poirier (2008) selon laquelle le 'sentiment épilinguistique des élites [canadiennes-françaises] varie selon le degré d'indépendance des Canadiens/Québécois par rapport aux Français' (p. 32), la relation entre identité et norme est plus complexe et elle ne se limite pas à de telles corrélations. Par exemple, ce n'est qu'en tenant compte des deux aspects mentionnés ci-dessus qu'on peut comprendre l'attitude d'un chroniqueur comme Louis-Paul Béguin, qui ne nie pas l'existence d'une identité canadienne différente de l'identité française, mais qui est d'avis qu'il serait imprudent d'y accorder trop d'importance.

Par ailleurs, même si certains chroniqueurs investissent le français tel qu'il est pratiqué par les Canadiens de valeurs identitaires, ils n'accordent pas nécessairement

une importance très grande à la composante identitaire comme argument pour justifier certains faits de langue proprement canadiens. En effet, cette ouverture ne va généralement pas plus loin que l'acceptation de mots désignant des réalités canadiennes ou nord-américaines, surtout lorsqu'un autre argument permet d'aller dans le même sens; il n'y a que peu d'emplois qui sont acceptés en raison de leur propre charge identitaire, c'est-à-dire indépendamment de celle attribuée aux réalités qu'ils désignent.

On voit par là que l'identité peut avoir un rôle symbolique important, mais qu'elle n'est pas revendiquée au même point par tous les chroniqueurs. À cet égard, il semble y avoir un écart important entre le discours des chroniqueurs et le discours des locuteurs qui, pour leur part, accordent manifestement une importance plus grande à l'identité (voir Moreau, 1999; Deshaies, 1990). En effet, les travaux sociolinguistiques montrent bien que les locuteurs peuvent facilement exprimer leur appartenance à un groupe par le comportement linguistique qu'ils adoptent et investir ce comportement de traits positifs, même s'il s'écarte de la norme valorisée explicitement. Les chroniques, de leur côté, s'inscrivent dans tout un discours institutionnel normatif qui ne peut se permettre de trop s'éloigner d'un modèle normatif imaginé.

Adresse pour correspondance:

Wim Remysen

Département des lettres et communications

Faculté des lettres et sciences humaines

2500, boulevard de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Canada

e-mail: Wim.Remysen@USherbrooke.ca

BIBLIOGRAPHIE

Corpus

Béguin, L.-P. (1975-1982). Au fil des mots. *Le Devoir*: Montréal [2 mai 1975-14 mai 1982; 973 billets].

Blanchard, É. (1918-1919). Chronique du bon langage. *La Presse*: Montréal [15 juin 1918-6 sept. 1919; 65 billets].

Buies, A. (1888). Chronique. *L'Électeur*: Québec [9 janv. 1888-3 mars 1888; 8 billets].

Chantal, R. de (1953-1963). Défense et illustration de la langue française. *Le Droit*: Ottawa [5 févr. 1953-31 janv. 1963; 482 billets].

Dagenais, G. (1959-1961). Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler. *Le Devoir*: Montréal [13 avr. 1959-20 févr. 1961; 80 billets].

Davault, P. (1952-1960). Propos sur notre français. *La Patrie*: Montréal [2 nov. 1952-25 déc. 1960; 160 billets].

Degagné, N. (1927-1940). Questions de français. *Le Progrès du Saguenay*: Chicoutimi [26 avr. 1927-9 mai 1932]. *L'Action catholique*: Québec [15 juin 1932-21 oct. 1932].

Le Progrès du Saguenay: Chicoutimi [8 sept. 1932-9 mai 1940; 567 billets].

- Fréchette, L. (1893–1903). À travers le dictionnaire et la grammaire: corrigeons-nous! *La Patrie*: Montréal [8 juillet 1893–15 févr. 1896]. *La Presse*: Montréal [3 mars 1897–13 janv. 1900]. *Le Canada*: Montréal [30 mai 1903–25 juillet 1903; 155 billets].
- Geoffrion, L.-P. (1923–1927). Zigzags autour de nos parlers: simples notes. *Le Soleil*: Québec [27 oct. 1923–20 déc. 1924]. La langue de nos pères: zigzags autour de nos parlers. *La Presse*: Montréal [28 mars 1925–12 févr. 1927; 157 billets].
- Groulx, L. (1906) [sous le pseud. de L. Montal]. Le parler canadien. *L'Album universel*: Montréal [17 avr. 1906–28 juillet 1906; 13 billets].
- Hudon, M. (1901) [sous le pseud. de F. Paris]. Causerie philologique. *La Défense*: Chicoutimi [7 mars 1901–18 juillet 1901; 11 billets].
- Société du parler français au Canada (1930–1945). Corrigeons-nous! *Le Canada français*: Québec [févr. 1930–juin 1945; 148 billets].

Références citées

- Aléong, S. (1981). Discours nationalistes et purisme linguistique au Québec. *Culture*, 1.2: 31–41.
- Baugnet, L. (1998). *L'identité sociale*. Paris: Dunod.
- Blanche-Benveniste, C. (2003). Le double jeu du pronom *on*. Dans: P. Hadermann, A. Van Slijcke et M. Berré (éd.), *La syntaxe raisonnée*, Bruxelles: De Boeck/Duculot, pp. 43–56.
- Bouchard, C. (1990). Contes et légendes du Canada français: le mythe du French Canadian Patois, 1862–1970. *Bulletin de l'ACLA*, 12.1: 35–49.
- (2002). *La langue et le nombril: une histoire sociolinguistique du Québec*. Saint-Laurent: Fides.
- Bouchard, G. (2003). *Les deux chanoines: contradiction et ambivalence dans la pensée de Lionel Groulx*. Montréal: Boréal.
- Bourdieu, P. (1977). L'économie des échanges linguistique. Dans: P. Encrevé (éd.), *Linguistique et sociolinguistique = Langue française*, 34: 17–34.
- (1982). *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*. Paris: Fayard.
- Cellard, J. (1983). Les chroniques de langage. Dans: É. Bédard et J. Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec/Paris: Conseil de la langue française/Le Robert, pp. 651–666.
- Daoust, P. (1974). *Vues et aperçus sur le français au Canada*. Montréal: Université de Montréal/Département de linguistique et philologie.
- Deshaies, D. (1990). Parler de la langue ou parler de sa langue: un chassé-croisé de subjectivité et d'objectivité. *Présence francophone*, 37: 7–18.
- Deschamps, J.-C., Morales, J.-F., Páez, D. et Worchel, S. (1999). *L'identité sociale: la construction de l'individu dans les relations entre groupes*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Francard, M. (1998). La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété 'nationale'? Le cas de la communauté française Wallonie-Bruxelles. *Revue québécoise de linguistique*, 26.2: 13–23.
- Galarneau, A. et Verreault, C. (2009). L'inclusion des particularismes extra-hexagonaux dans la dernière édition du *Grand Robert*: réalité ou mirage de la francophonie? *International journal of lexicography*, 22.3: 259–280.
- Heller, M. (1996). Langue et identité: l'analyse anthropologique du français canadien. Dans: J. Erfurt (dir.), *De la polyphonie à la symphonie: méthodes, théories et faits de la*

- recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada. Leipzig: Leipziger Universitätsverlag, pp. 19–36.
- Houdebine, A.-M. (2002). L'Imaginaire Linguistique et son analyse. *Travaux de linguistique*, 7: 11–27.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1999), *L'énonciation*. Paris: Armand Colin.
- Labov, W. (1972). *Sociolinguistic patterns*. Philadelphia: University of Philadelphia Press.
- Lamonde, Y. (1999). 'La France et nous': perceptions réciproques du Québec et de la France (1760–2000). Dans: J.-P. Bardet et R. Durocher (dir.), *Français et Québécois: le regard de l'autre*, Paris: Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, pp. 449–458.
- (2001). *Allégeances et dépendances: l'histoire d'une ambivalence identitaire*. Québec: Nota Bene.
- Linteau, P.-A. (2000). Un débat historiographique: l'entrée du Québec dans la modernité et la signification de la Révolution tranquille. Dans: Y. Bélanger, R. Comeau et C. Métivier (éd.), *La Révolution tranquille: 40 ans plus tard*, Montréal: VLB Éditeur, pp. 21–41.
- Mercier, L. (2002a). *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902–1962): histoire de son enquête et genèse de son glossaire*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- (2002b). Le français, une langue qui varie selon les contextes. Dans: C. Verreault, L. Mercier et T. Lavoie (éd.), *Le français, une langue à apprivoiser*, Québec: Presses de l'Université Laval, pp. 41–60.
- Mercier, L. et Verreault, C. (2002). Opposer français 'standard' et français québécois pour mieux se comprendre entre francophones? Le cas du *Dictionnaire québécois français*. *Le français moderne*, 70.1: 87–108.
- Monière, D. (2000). Le français et l'émergence du sentiment nationaliste. Dans: M. Plourde (dir.), *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal/Québec: Fides/Publications du Québec, pp. 104–111.
- Moreau, M.-L. (1997). Norme: les types de normes. Dans: M.-L. Moreau (dir.), *Sociolinguistique: concepts de base*, Liège: Pierre Mardaga, pp. 218–223.
- (1999). Pluralité des normes et des appartenances: convergences et divergences en situation pédagogique. *Terminogramme*, 91–92: 41–63.
- Oakes, L. et Warren, J. (2009). *Langue, citoyenneté et identité au Québec*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Pelletier-Baillargeon, H. (2000). Le discours nationaliste (1850–1920). Dans: M. Plourde (dir.), *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal/Québec: Fides/Publications du Québec, pp. 187–190.
- Poirier, C. (1992). Identité québécoise, norme et lexicographie. *Terminogramme*, 64: 1–5.
- (2006). Les fondements historiques de la conscience linguistique des Québécois. Dans: G. Dotoli (éd.), *Canada: le rotte della libertà. Atti del Convegno internazionale Monopoli, 5–9 ottobre 2005*. Fasano: Schena Editore, pp. 77–85.
- (2008). Entre dépendance et affirmation: le parcours historique des lexicographes québécois. Dans: M. Cormier et J.-C. Boulanger (dir.), *Les dictionnaires de la langue française au Québec: de la Nouvelle-France à aujourd'hui*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, pp. 13–60.

- Pöll, B. (2001). Français de référence et pluralité identitaire: un antagonisme inconciliable? Dans: M. Francard (éd.), *Le français de référence: constructions et appropriations d'un concept*. = *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain* 27.1–2: 141–151.
- Remysen, W. (2009a). *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage: contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*. Québec: Université Laval (thèse de doctorat).
- (2009b). L'emploi des termes *canadianisme* et *québécoïsme* dans les chroniques de langage canadiennes-françaises. Dans: F. Martineau, R. Mougeon, T. Nadasdi et M. Tremblay (éd.), *Le français d'ici: études linguistiques et sociolinguistiques sur la variation du français au Québec et en Ontario*. Toronto, Éditions du Gref, pp. 207–231.
- (2009c). L'évaluation des emplois canadiens à l'aune de leurs origines françaises: le point de vue des chroniqueurs de langage. Dans: C. Leblanc, F. Martineau et Y. Frenette (dir.), *Vues sur les français du Canada*. Québec: Presses de l'Université Laval, pp. 241–265.
- (2010). Le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français: arguments avancés pour justifier certains emplois qui ont cours en français du Canada. Dans: P. Danler (éd.), *Actes du XXV^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Innsbruck, 3–8 septembre 2007)*, Berlin: Walter de Gruyter, pp. 673–684.
- (2011). L'application du modèle de l'Imaginaire linguistique à des corpus écrits: le cas des chroniques de langage dans la presse québécoise. *Langage et société*, 135: 47–65.
- Rey, A. (1972). Usages, jugements et prescriptions linguistiques. *Langue française*, 16: 4–28.
- Société du parler français au Canada (1930). *Glossaire du parler français au Canada*. Québec: l'Action sociale (limitée).
- Tajfel, H. (1978). Social categorization, social identity, and social comparison. Dans: H. Tajfel (dir.), *Differentiation between social groups*. Londres: Academic Press, pp. 61–76.
- Tajfel, H. et Turner, J. C. (1979). An integrative theory of intergroup conflict. Dans: W. G. Austin et S. Worchel (dir.), *The social psychology of intergroup relations*. Monterey: Brooks/Cole, pp. 33–47.
- Thériault, J. Y. (2000). La langue, symbole de l'identité québécoise. Dans: M. Plourde (dir.), *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal/Québec: Fides/Publications du Québec, pp. 254–259.
- Verreault, C. (1999). L'enseignement du français en contexte québécois: quelle langue parlent donc les Québécois? Dans: C. Ouellon (dir.), *La norme du français au Québec: perspectives pédagogiques = Terminogramme*, 91–92: 21–40.
- (2006). Conception du français au Canada selon Adjuutor Rivard, principal artisan de la Société du parler français au Canada. Dans: C. Verreault, L. Mercier et T. Lavoie (dir.), *1902–2002 La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation: mise en valeur d'un patrimoine culturel*. Québec: Presses de l'Université Laval, pp. 29–54.

ERRATUM

Les représentations identitaires dans le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français depuis le milieu du XIX^e siècle

WIM REMYSEN

DOI:10.1017/S0959269511000536 Published online by Cambridge University Press: 13 December 2011

In ‘*Les représentations identitaires dans le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français depuis le milieu du XIX^e siècle*’ an element in ‘Tableau 1. Mouvements identitaires des Canadiens français (depuis 1680)’ contained a misprint. The date should be 1608 not 1680.

Reference

Remysen, W. (2011). Les représentations identitaires dans le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français depuis le milieu du XIX^e siècle. *Journal of French Language Studies*. DOI:10.1017/S0959269511000536